

Le Logement d'abord en pratique(s) / Atelier # 8

«L'accompagnement pluridisciplinaire : quand la santé et le social coopèrent »

LA PRATIQUE

Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet** : Silapsy
- **Nom de la ou des structures porteuses** : SILENE, l'APUIS, services de psychiatrie
- **Type de structures porteuses** : bailleur social, association, hôpital
- **Année de lancement** : 2016
- **Territoire concerné** : Saint-Nazaire (44)

Contexte et genèse

Face à la présence de plusieurs personnes en situation de souffrance psychique dans son parc et pour lesquels des procédures d'expulsion étaient en cours du fait de troubles occasionnés par la maladie, la responsable du service contentieux de SILENE, ne pouvant se satisfaire de cette situation, a sollicité un cadre de santé de la psychiatrie pour l'organisation d'une formation de ses équipes. Cette prise de contact a permis au cadre de santé d'interpeller à son tour le bailleur sur les difficultés qu'il rencontrait à faire sortir de l'hôpital des personnes soignées, stabilisées et aptes à accéder au logement.

SILENE et les services de la psychiatrie ont donc engagé un travail de réflexion sur les questions de santé mentale se manifestant dans les dispositifs d'hébergement et sur les difficultés d'accès et de maintien en logement des personnes en souffrance psychique. Ils ont souhaité associer l'association l'APUIS à cette réflexion, du fait de son savoir-faire en matière d'accompagnement lié au logement de personnes en difficultés sociales. Est alors apparu le besoin d'un partenariat de proximité entre les différents acteurs pour éviter les ruptures de soin, faciliter le maintien dans le logement et éviter des hospitalisations répétées : les trois acteurs ont alors commencé à réfléchir à l'écriture du projet Silapsy.

Principaux objectifs

1. Faciliter l'accès et le maintien dans un logement ordinaire des personnes en souffrance psychique
2. Proposer un accompagnement médico-social adapté pour favoriser l'accès et la continuité aux soins psychiatriques
3. Contribuer à la mise en réseau de professionnels afin d'assurer la prise en charge globale et le suivi de personnes en souffrance psychique
4. Mettre en place des actions de formation afin de sensibiliser les professionnels au repérage des troubles psychiques
5. Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des habitants d'un quartier afin de faire évoluer leur regard sur les personnes en souffrance psychique

Le public cible

- **Nature du public visé** : personnes souffrant de troubles psychiques
- **Nombre de ménages concernés par an** : 10 ménages

Description opérationnelle

SILAPSY propose un mode de gouvernance innovant basé sur une approche interinstitutionnelle (APUIS, SILENE, Service de psychiatrie) pour piloter l'action, identifier, orienter et accompagner les personnes en souffrance psychique.

Les 3 partenaires ont signé une convention de partenariat qui définit les engagements de chacun :

- **Silène** a la capacité de fournir des logements ayant des caractéristiques adaptées à la situation des ménages par leur taille, leur prix, leur localisation, leurs caractéristiques techniques ;
- **L'APUIS** dispose des compétences pour assurer une gestion locative adaptée et un accompagnement social lié au logement qui visent l'insertion et l'autonomisation des ménages concernés ;
- **Le service psychiatrique** évalue la situation de la personne et assure l'accompagnement médical et paramédical adapté.

Les 3 partenaires se rencontrent une fois par mois dans le cadre d'une commission d'admission et d'un comité de pilotage. En dehors de ces temps institutionnalisés, les travailleurs sociaux de l'APUIS, les infirmiers du pôle de psychiatrie et les services de proximité de Silène sont hebdomadairement en lien pour accompagner la personne dans son projet de vie.

Un logement et un accompagnement médico-social coordonné

SILENE mobilise des logements en sous-location avec bail glissant, adaptés aux besoins de la personne en souffrance psychique. L'APUIS propose un accompagnement social lié au logement renforcé (préparation du projet logement, installation et appropriation du logement, aide au budget, insertion dans le quartier, etc.). Les services de psychiatrie proposent un accompagnement renforcé via les infirmiers du CMPI.

Le logement accompagné devient un levier dans le parcours d'insertion sociale et d'accompagnement dans le soin. L'accompagnement médico-social est axé sur la réduction, pour la personne et pour son entourage, des préjudices occasionnés par des comportements inadaptés. Cela nécessite une coopération entre les différents professionnels.

La formation des acteurs

Les services de psychiatrie ont proposé des actions de formation aux différents intervenants (SILENE et APUIS) pour mieux repérer la souffrance psychique, pour mieux orienter ces personnes vers des dispositifs spécifiques et pour travailler son savoir-être (gestion du stress, sentiment d'impuissance, attitudes à adopter).

Les actions de sensibilisation

Des actions de sensibilisation sur la souffrance psychique sont menées auprès des partenaires et des habitants, notamment des quartiers prioritaires afin de faciliter l'insertion de ces personnes dans la cité et favoriser une évolution du regard porté sur elles.

Une pratique en faveur du Logement d'abord

Silapsy propose aux personnes en souffrance psychique d'accéder à un logement stable et pérenne. La personne choisit le logement dans lequel elle veut vivre.

L'accompagnement pluridisciplinaire proposé s'appuie sur le principe du rétablissement. L'approche est centrée sur la personne, ses ressources et celles de son environnement pour soutenir ses capacités personnelles et sa détermination. L'objectif de l'intervention sociale proposée est d'accompagner la personne là où elle souhaite aller, c'est-à-dire de lui donner la possibilité de conduire son propre projet de vie et de vivre au mieux avec la maladie.

L'intensité et la durée de cet accompagnement varie en fonction des demandes et besoins de la personne.

Les moyens nécessaires

Moyens humains : les postes financés sont 1 ETP de travailleur social et 1 ETP d'infirmier. Un médecin psychiatre et un cadre de santé sont mis à disposition par l'hôpital pour assurer le suivi du dispositif. L'APUIS met à disposition un chef de service pour piloter la mise en place de ce projet et son développement. SILENE a nommé une personne en interne pour assurer le suivi de ce dispositif.

Moyens financiers : le coût global du projet est de 122 300 euros. L'accompagnement social est financé depuis la première année à hauteur de 54 300 euros (la moitié est apportée par la Fondation de France et l'autre moitié par le FNAVDL dans le cadre de l'appel à projet « 10 000 logements accompagnés »).

L'accompagnement médical est financé depuis 2018 par l'ARS à hauteur de 64 000 euros.

Les actions de sensibilisation sont financées depuis la première année à hauteur de 4 000 euros dans le cadre du contrat ville (financement de 2000 euros par le CGET et de 2000 euros par la Ville de Saint-Nazaire)

Moyens matériels : 1 véhicule

Freins identifiés

Au démarrage du dispositif, de nombreux débats ont eu lieu entre les différents acteurs sur le secret professionnel (médical, social, administratif). Après réflexion, les différents acteurs ont décidé de se considérer comme une équipe de soins et ont créé des outils pour informer et recueillir le consentement des personnes accompagnées quant au partage entre les 3 partenaires de l'information strictement nécessaire à son accompagnement.

Une des limites du dispositif peut se trouver dans les limites du périmètre géographique du dispositif : le territoire géographique se limite à la superposition du territoire d'intervention du secteur de psychiatrie et du territoire d'implantation du logement du bailleur. Il arrive que le bailleur ne dispose pas de logements sur certaines communes du territoire hospitalier ce qui nécessite, soit que la personne fasse évoluer son projet de relogement, soit qu'elle renonce à intégrer le dispositif.

Bilan et perspectives

L'accompagnement médico-social intensif proposé dans le cadre de Silapsy a favorisé l'accès et le maintien dans le logement pour des patients qui étaient institutionnalisés, avec une durée d'hospitalisation qui risquait de se prolonger. Le bilan relève aussi une diminution du nombre d'hospitalisations, une amélioration de l'alliance thérapeutique, une amélioration de leur qualité de vie et de leur bien-être.

La gouvernance interinstitutionnelle de Silapsy (Silene, l'APUIS et les services de psychiatrie) a permis la garantie du projet, le partage des valeurs et des modes de fonctionnement dans le respect du rôle de chacun.

Les échanges ont permis un rapprochement des cultures professionnelles pour mieux se comprendre et agir ensemble. Les pratiques de chacun ont évoluées, permettant à ceux qui ne sont pas des professionnels de la psychiatrie, de porter un regard plus juste sur les troubles psychiques.

Silapsy contribue à déstigmatiser le regard que les habitants portent sur la maladie psychiatrique. Les personnes accompagnées sont bien intégrées dans leur habitat et ne posent pas de problèmes de voisinage.

La réussite du projet est certainement due au fait que les 3 acteurs du dispositif sont impliqués depuis la phase initiale de conception du projet : le projet, les outils, le mode de gouvernance ont été conçu et réfléchi à 3. Dans ces conditions, le débat peut avoir lieu librement et dans un cadre sécurisé : les désaccords peuvent s'exprimer, les limites de chacun des acteurs sont entendues. Les acteurs se sentent co-responsables de l'ensemble des décisions prises au sein du dispositif, le consensus est sans cesse recherché. En cas de difficulté d'un des acteurs, il peut compter sur la présence et le soutien des 2 autres acteurs. L'ensemble de ces éléments a été mentionné dans une convention qui lie les 3 acteurs autour de ce dispositif.

Dans l'avenir, le dispositif Silapsy devra relever plusieurs défis :

- Tenter de pérenniser son financement car, depuis sa création, ses financements sont liés à des crédits d'expérimentation qui ne devraient pas être reconduits à l'issue de la fin d'année 2018
- Augmenter la capacité d'accueil à 15 ménages

Pour aller plus loin

▪ Contact :

- Pour l'APUIS : Valérie GAUTHIER, Directrice Adjointe, gauthier.v@lapuis.asso.fr
- Pour l'hôpital : Jean-Luc LECHAT, Cadre de santé, jl.lechat@ch-saintnazaire
- Pour SILENE : Laëtizia PERON, Responsable Clientèle, lperon@silene-habitat.com

▪ Ressources :



- Vidéo de présentation de Silapy : <https://drive.google.com/open?id=1SrUTACrhSico1hNN7soQETtOF8idIs63>
- Plaquette de présentation : <http://www.silene-habitat.com/upload/documents/plaquette-silapsy-A4-HD-OK.pdf>